

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ARTICLES HYGIENIQUES

- SAH -

Blakeney LLP, a déclaré avoir franchi de concert à la baisse, le seuil de 10% du capital de la Société Articles Hygiéniques – SAH, suite à l'augmentation du capital de ladite société conformément au Visa du CMF n° 19 – 1028 en date du 30 avril 2019.

Blakeney LLP, qui n'a pas suivi ladite augmentation, détient de concert 6 382 985 actions du capital soit 9,77%, comme suit :

Dénomination Sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote
Blakeney LP	2 751 366	4,21%
Blakeney Investors SICAV	581 687	0,89%
Blakeney Optima LP	588 316	0,90%
Heviben LP	2 461 616	3,77%
Total	6 382 985	9,77%

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse de Tunis le, 02/12/2019 par le déclarant.